



MINISTRE DE LA SANTÉ ET DU
DÉVELOPPEMENT SOCIAL

DIRECTION NATIONALE DU
DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DNDS)



MATRICE DE SUIVI DES DÉPLACEMENTS

ÉVALUATION DES BESOINS MULTISECTORIELS
ENQUÊTES AUPRÈS DES MÉNAGES DÉPLACÉS DANS LES RÉGIONS DE :
MÉNAKA ET GAO



Juillet 2023

Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), des donateurs et des partenaires. L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants. Les cartes fournies le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

Cette évaluation des besoins multisectoriels des déplacés a été réalisée grâce au soutien de Bureau for Humanitarian Assistance (BHA) au Mali.



© 2023 Direction Nationale du Développement Social (DNDS)
Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

Pour toute information extraite de ce document, qu'elle soit citée, paraphrasée ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit : "Source :DNDS, OIM [juillet, 2023], Matrice de Suivi des Déplacements (DTM)".

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
MÉTHODOLOGIE	4
MILIEU DE DÉPLACEMENT ET MOBILITÉ DES MÉNAGES.....	5
PÉRIODE ET FRÉQUENCE DE DÉPLACEMENTS.....	6
ABRIS ET LIEUX D'HABITATION.....	7
EAU HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT	9
ÉDUCATION.....	10
SANTÉ.....	11
CONCLUSION.....	12
ANNEXE.....	13

INTRODUCTION

Depuis le début de l'année 2022, les régions de Ménaka et de Gao au Mali, ainsi que les régions des trois frontières au Niger et au Burkina Faso, connaissent une escalade de la violence causée par les intérêts d'expansion territoriale des groupes armés non-étatiques.

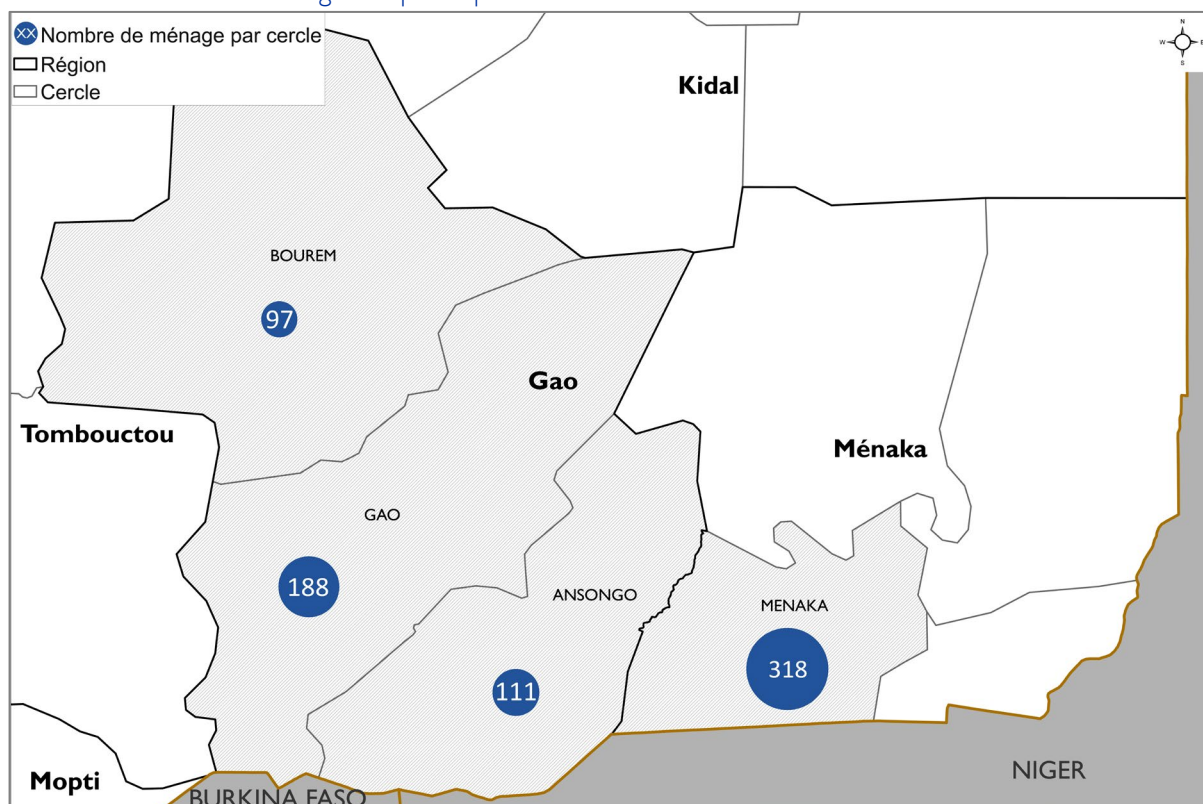
En décembre 2022, les équipes DTM avaient enregistré dans la région de Ménaka un total de 30 928 Personnes Déplacées Internes (PDI), puis en avril 2023, un total de 38 804 PDI, soit une hausse de 25 pour cent. En début juin 2023, l'enregistrement biométrique a été lancé dans la région de Ménaka pour identifier les bénéficiaires, fournir une nouvelle base de référence complète sur les mouvements de population et identifier les besoins urgents des personnes déplacées. Avec le système de la biométrie, en juin, les équipes DTM ont enregistré 40 570 individus. Ce rapport présente les résultats d'une évaluation des besoins effectuée auprès de ces ménages déplacés dans les régions de Gao et Ménaka. Il donne notamment les informations sur les caractéristiques démographiques des ménages déplacés, la situation en termes d'existant et de besoins en abris et biens non alimentaires, en éducation, en santé et en eau, hygiène et assainissement.

MÉTHODOLOGIE

L'objectif de l'évaluation multisectorielle est de recueillir des données détaillées sur les conditions de vie et les besoins des populations déplacées dans des lieux particuliers identifiés. La population cible de l'évaluation a été les ménages déplacés vivant dans des camps ou des sites similaires, ou des populations déplacées résidant dans des villages et des quartiers au sein des communautés d'accueil et/ou des zones de retour de la population. Les tailles des ménages déplacés enquêtés sont de 396 dans la région de Gao et 318 dans la région de Ménaka. Ils ont été calculés avec un intervalle de confiance de 95 pour cent et une marge d'erreur de 5 pour cent. Le plan de sondage utilisé est la méthode stratifiée avec deux degrés de tirages, représentative au niveau de la région et du milieu de résidence.

Limites : Le contexte de l'évaluation a été marqué par des défis d'accès au terrain et la situation sécuritaire imprévisible. Seuls les sites accessibles au moment de l'enquête ont été couverts dans les différentes communes. L'échantillon a été tiré indépendamment d'une région à une autre. Il est représentatif au niveau de la région. Les analyses au niveau commune ou cercle sont faites à titre illustratif et ne peuvent pas être généralisées sur l'ensemble des ménages de la commune ou du cercle.

Carte 1: Nombre de ménages enquêtés par cercle



MILIEU DE DÉPLACEMENT ET MOBILITÉ DES MÉNAGES

TYPOLOGIE DES SITES

L'enquête d'évaluation des besoins multisectoriels a permis d'obtenir des informations auprès de 714 ménages déplacés internes dans 43 localités situées dans les régions de Ménaka et de Gao.

Les ménages déplacés évalués sont en grande majorité situés en milieu rural pour les cercles* d'Ansongo (100%), de Bourem (100%) et de Gao (79%). Cependant, ceux évalués dans le cercle de Ménaka étaient en grande majorité dans le milieu urbain (99%).

Les ménages enquêtés logeaient dans la communauté hôte (50%), dans des sites spontanés (38%), dans les sites planifiés (10%) et dans les centres collectifs (2%). Selon les cercles*, les ménages enquêtés à Gao et à Ménaka logeaient en majorité dans des sites spontanés. D'autres, quant à eux, étaient majoritairement dans des familles d'accueil (cercle de Ménaka 92%). Les sites spontanés et planifiés ont été les principaux lieux d'enquête pour les ménages à Ansongo (51% et 49%, respectivement). Enfin, les ménages enquêtés dans le cercle de Bourem étaient principalement sur des sites spontanés (57%) et dans les communautés hôtes (43%).

La plupart (71%) des sites planifiés était dans des zones agglomérées tandis que les sites spontanés étaient en majorité dispersés (80%).

CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES

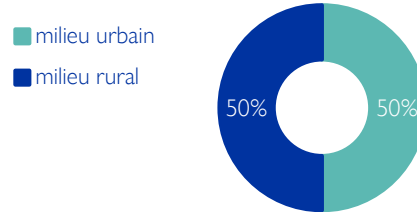
Quelle que soit la zone touchée par l'enquête, les ménages étaient composés en majorité de mineurs (56%) et de femmes (23%). Selon le milieu de résidence, la majorité (79%) des individus a été dénombrée dans les ménages vivant dans le milieu urbain.

MOTIFS DE DÉPLACEMENTS DES MÉNAGES

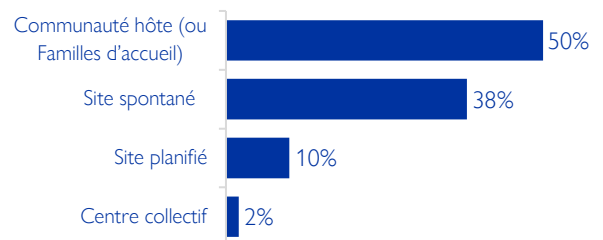
Les ménages enquêtés avaient quitté des localités situées dans les régions de Ménaka (communes* de Ménaka, Anderamboukane et Inekar) et Gao (communes de Tessit, Tin Hama, N'tillit et Talataye).

Les conflits armés ont été la principale raison de déplacements pour la grande majorité des ménages (91%). D'autres raisons, à savoir les tensions communautaires (8%) et la présence ou la crainte d'engins explosifs (1%) ont aussi été également évoqués par certains ménages.

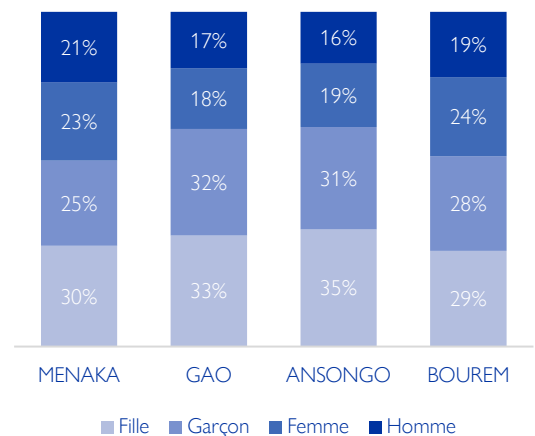
Graphique 1: Environnement du lieu de déplacement



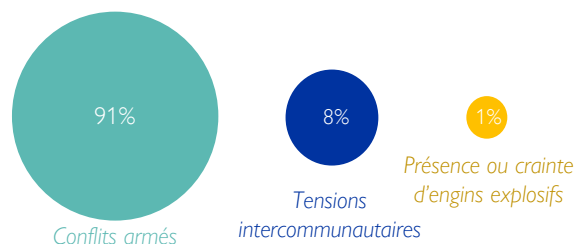
Graphique 2: Type de lieu (ou site) de déplacement



Graphique 3: Composition démographique selon le cercle*



Graphique 4: Raisons de déplacement des ménages



* L'analyse par commune ou par cercle est présentée uniquement à titre indicatif, la taille de l'échantillon représentatif a été déterminée au niveau de la région (cf. annexe).

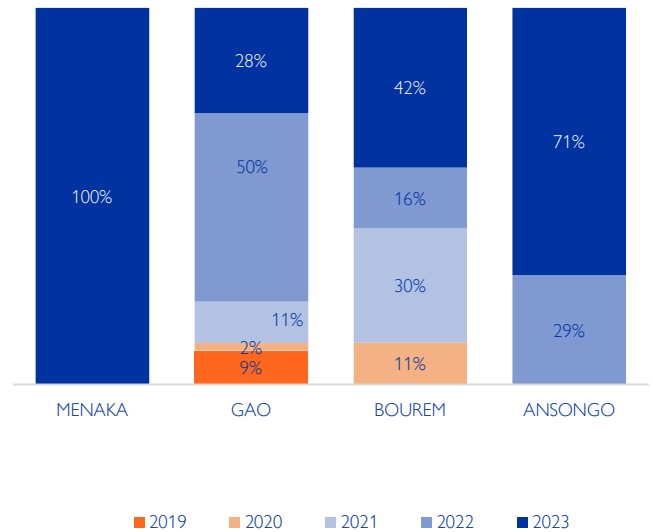
PÉRIODE ET FRÉQUENCE DE DÉPLACEMENT

La majorité (89%) des ménages enquêtés était arrivée sur les sites de déplacements entre janvier 2022 et juin 2023. Cette proportion témoigne des déplacements récents de populations causés par la situation sécuritaire volatile dans certaines zones au Nord.

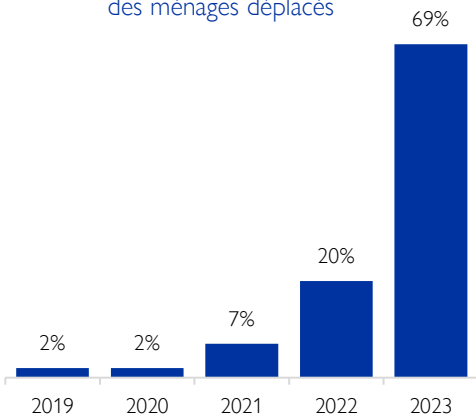
La majorité des ménages enquêtés dans les cercles de Ménaka, d'Ansongo et de Gao se trouvait parmi les déplacements ayant pris place entre 2022 et 2023.

Le nombre de déplacements qu'a effectué un ménage est un indicateur permettant de comprendre le parcours des déplacés depuis leur lieu d'origine. L'analyse montre que la majorité des ménages enquêtés (70%) étaient à leur premier déplacement. Selon les cercles d'enquêtes, des proportions considérables de ménages enquêtés dans les cercles de Ménaka (36%), de Bourem (24%) et de Gao (19%) étaient à leur deuxième déplacement.

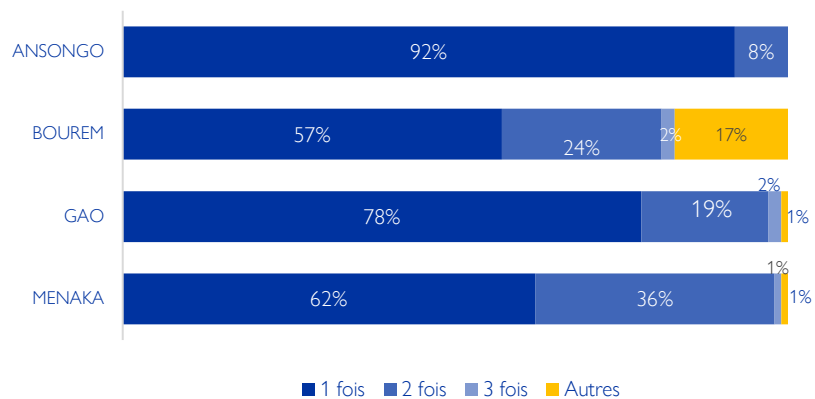
Graphique 5 : Année de déplacement des ménages selon le cercle*



Graphique 6 : Année de déplacement des ménages déplacés



Graphique 7 : Fréquence de déplacement des ménages par Cercle d'origine*



* L'analyse par commune ou par cercle est présentée uniquement à titre indicatif, la taille de l'échantillon représentatif a été déterminée au niveau de la région (cf. annexe).

ABRIS ET LIEUX D'HABITATION

Les principaux types d'abris identifiés lors de l'évaluation étaient les abris en bâches (48%), les abris en paille ou tôle (11%) et les abris d'urgences améliorés (8%).

Ces trois types d'abris restent les principaux dans les cercles couverts par l'enquête, excepté à Ménaka, où certains ménages se trouvaient principalement sans abris (48%) et à l'air libre (20%).

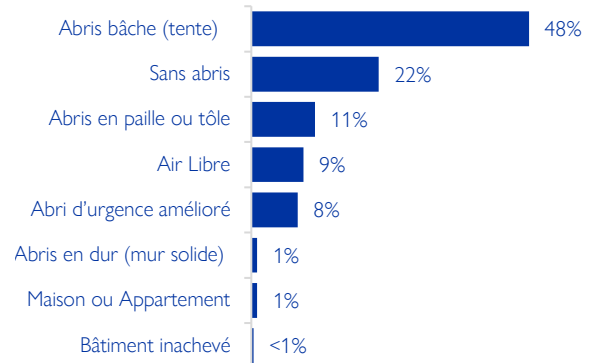
Les ménages enquêtés se trouvaient principalement sur des terrains vagues (79%), dans les familles hôtes (13%), dans des bâtiments administratifs (10%) et dans des maisons individuelles (4%).

La superficie moyenne de ces abris par ménage était de 8m². Elle était de 6m² à Gao et de 11m² dans la région de Ménaka.

La majorité (68%) des ménages enquêtés affirmait que l'espace de l'abri est insuffisant pour les membres. Cette insuffisance d'espace a été majoritairement évoquée par les ménages enquêtés dans les cercles* d'Ansongo, de Bourem et de Gao.

L'installation dans les sites pour certains ménages n'avait pas de durée précise (45%). Trente un pour cent avait un délai d'un mois d'occupation de leurs abris. Cependant, 15 pour cent de ménage n'avaient pas connaissance de la durée d'autorisation d'occupation des abris.

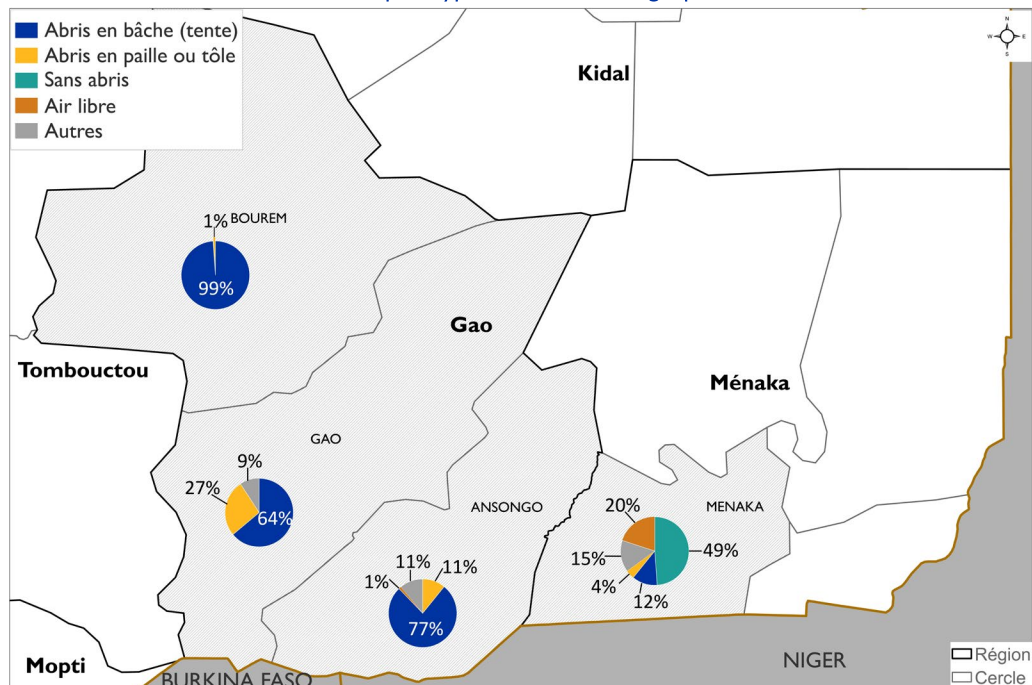
Graphique 8 : Proportion de ménages par types d'abris



Les principales formes d'autorisation reçues par les ménages pour occuper les abris étaient : l'autorisation des chefs de villages, des autorités administratives et communales, les propriétaires.

L'autorisation des ménages abritant dans des bâches et des abris en paille était principalement donnée par les autorités communales (35% et 44%), les chefs de village (30% et 34%) et les autorités administratives (20% et 10%).

Carte 2 : Principaux types d'abris des ménages par cercles*



* L'analyse par commune ou par cercle est présentée uniquement à titre indicatif, la taille de l'échantillon représentatif a été déterminée au niveau de la région (cf. annexe).

ABRIS ET LIEUX D'HABITATION

ETAT DES ABRIS ET ESPACE DES MÉNAGES

Parmi les ménages enquêtés, 1 ménage sur 10 avait un abri en bon état. Ce nombre ne varie pas quel que soit le cercle de l'enquête.

Toutefois, 9 ménages sur 10 avaient des problèmes spécifiques avec leur abri au moment de la collecte. Il s'agissait de dommages aux murs (31%), au sol (25%), aux toitures (20%), aux fenêtres (3%) et des risques d'effondrements (2%).

Les problèmes de murs étaient majoritairement enregistrés dans la région de Ménaka (commune de Ménaka 67%). Les dommages sur les sols étaient majoritairement rapportés dans la région de Gao (particulièrement dans les communes de Tessit, de N'Tillit, de Gounzoureye et de Gao). De même, les dommages aux toitures ont été considérablement évoqués par les ménages enquêtés dans la région de Gao (particulièrement pour les enquêtés dans les communes d'Anchawadi, de Taboye et d'Ansongo).

MATÉRIAUX DES ABRIS POUR RÉSISTER AUX ALÉAS DU CLIMAT

Les aléas climatiques (fortes chaleurs, vents violents etc.) restent des défis pour les ménages déplacés car près de 7 ménages sur 10 affirmaient que leur abri ne permettait pas d'y faire face. Afin d'améliorer la qualité des abris, les ménages avaient en même temps besoins de nattes (90%), de bâches (88%) et d'outils (87%). Les outils permettant d'améliorer la qualité des abris afin de mieux résister aux aléas climatiques, sont disponibles dans le marché local pour la majorité des ménages (82%).

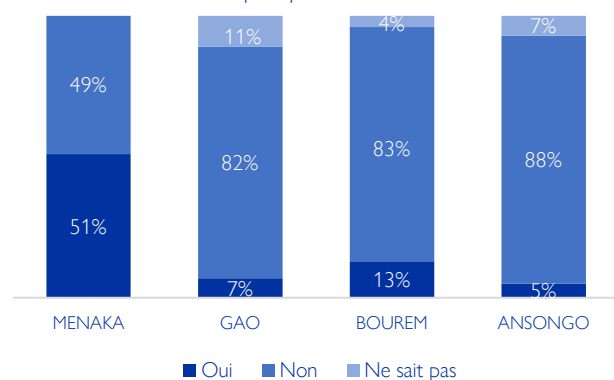
PROBLÈMES IMMÉDIATS

Les problèmes immédiats liés aux abris des ménages étaient : les risques d'incendies (54%), évoqués dans les deux régions et spécifiquement dans les communes de Gao, de Gounzoureye, de Tessit, de N'Tillit et de Ménaka; les pièces des abris non-séparées (54%), exprimés en majorité par certains ménages à Gao et Ménaka (communes de Taboye, de Bourem, d'Anchawadi, d'Ansongo et de Ménaka); les terrains à risque d'inondations (41%), évoqués en majorité par des ménages déplacés dans la région de Gao (communes de Tessit, de N'Tillit et de Bourem).

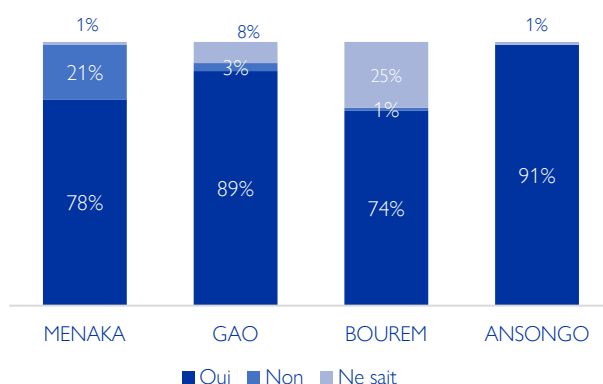
PRÉOCCUPATIONS PRIOTAIRES

En termes de besoins prioritaires des ménages, l'accent a été mis sur l'amélioration de la sûreté et sécurité (58%), le respect de l'intimité et la dignité (51%), la protection contre les conditions climatiques (37%), la protection contre les risques d'inondations ou de glissements de terrain ou des sites de décharges d'ordures ou incendies (36%).

Graphique 9 : Résistance des abris aux aléas climatiques par cercle*



Graphique 10 : Disponibilité du matériel sur le marché local par cercle*



* L'analyse par commune ou par cercle est présentée uniquement à titre indicatif, la taille de l'échantillon représentatif a été déterminée au niveau de la région (cf. annexe).

EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT

L'évaluation des besoins pendant cette période a permis d'identifier que les ménages des sites évalués se procuraient de l'eau à partir de forages à pompe manuelle (54%), auprès de vendeurs d'eau (40%), de puits améliorés (28%), de l'eau de surface, lac ou rivière (22%), de puits traditionnels (17%) et les camions citernes (14%).

Une analyse selon les communes montre que les forages à pompe manuelle étaient la source d'approvisionnement de la majorité des ménages enquêtés dans les régions de Gao et Ménaka, notamment dans les communes* de N'Tillit, de Talataye d'Anchawadi et de Ménaka. Le service de vendeur d'eau était aussi majoritairement utilisé à Ménaka.

Ces différentes sources d'approvisionnement en eau permettent aux ménages d'utiliser en moyenne 121 litres d'eau par jour de façon générale. Cette moyenne était de 132 litres dans la région de Gao et 121 litres dans la région de Ménaka. Dans certaines communes*, la moyenne était inférieure à 100 litres, notamment à Anchawadi (62 litres), Gao (82 litres), Gouzoureye (69 litres), N'Tillit (37 litres), Taboye (87 litres), Talataye (70 litres) et Tessit (78 litres).

Il a été déterminé que 25 pour cent des ménages enquêtés n'ont pas de problème lié à la qualité de l'eau. Tandis que d'autres étaient confrontés à des problèmes de qualité de l'eau, notamment de l'eau non-potable (50%), du goût désagréable (49%), de l'eau malodorante (43%) et de l'eau troublée ou brune (18%).

En fonction des sources d'approvisionnement, le problème de non-potabilité de l'eau est considérablement observé chez les ménages s'approvisionnant d'eau de surface ou de lac, d'eau de camion ou citerne, des vendeurs d'eau et de puits (à ciel ouvert et amélioré). Quant au problème de goût, il existe majoritairement chez les ménages utilisant l'eau de camion-citerne (63%), l'eau de surface (62%) et l'eau des vendeurs (62%).

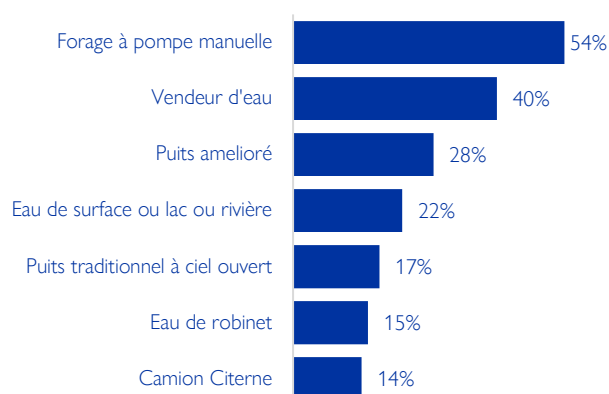
L'évaluation a montré que 26 pour cent des ménages avaient accès à des latrines tandis que la grande majorité (74%) n'y avaient pas accès. Ce problème d'accès aux latrines était majoritairement évoqué partout sauf dans quelques communes* de Gao (Tessit et d'Ansongo).

Les latrines collectives étaient le type utilisé pour la majorité des ménages enquêtés (91%). Les ménages utilisaient aussi des latrines privées (9%).

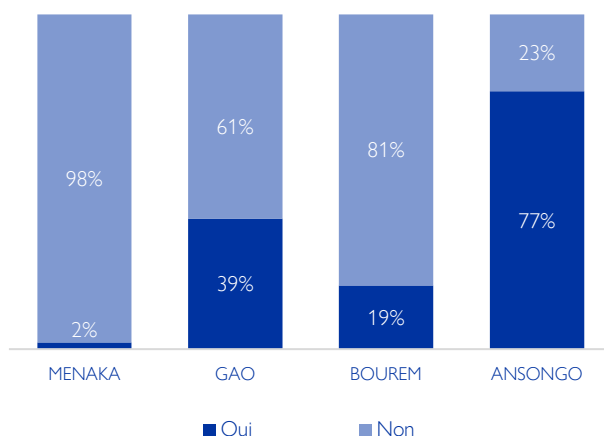
Cependant, 52 pour cent de ménages affirmaient que l'accès aux latrines et aux points d'eaux présentait des risques pour les enfants, les femmes et les personnes vulnérables sur les sites.

Les risques auxquels les personnes font face ont été les agressions physiques (55%), les enlèvements (54%), le harcèlement (35%), la discrimination (20%) et les violences sexuelles (10%).

Graphique 11 : Sources principales d'approvisionnement en eau pour les ménages (choix multiples)



Graphique 12 : Accès aux latrines selon le cercle*



* L'analyse par commune ou par cercle est présentée uniquement à titre indicatif, la taille de l'échantillon représentatif a été déterminée au niveau de la région (cf. annexe).

ÉDUCATION

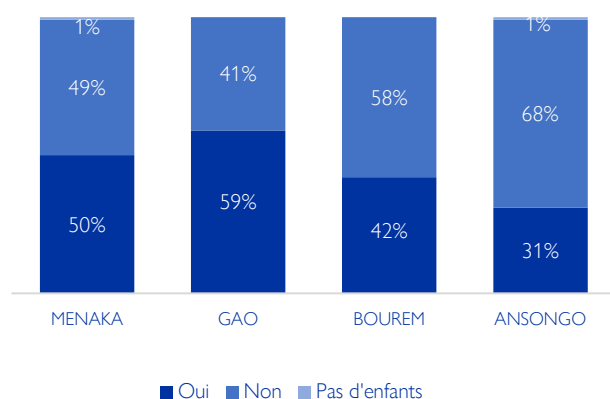
Les enfants d'un peu plus de la moitié (51%) des ménages enquêtés ne fréquentaient pas d'école sur les sites de déplacements, dont 51 pour cent des ménages de Ménaka et 49 pour cent à Gao. Ces ménages sont déplacés en majorité dans les communes* de Taboye, d'Anchawadi, d'Ansongo et de N'Tillit. Dans ces ménages vivaient près de 10 500 filles et garçons.

Les raisons de la non-fréquentation scolaire par les enfants des ménages déplacés incluent : la fermeture d'école (majoritairement dans la commune de Ménaka), l'inexistence d'école dans la localité (pour la majorité des ménages enquêtés dans les communes* de Talataye, de Taboye et d'Anchawadi), les problèmes de sécurité et la distance de l'établissement.

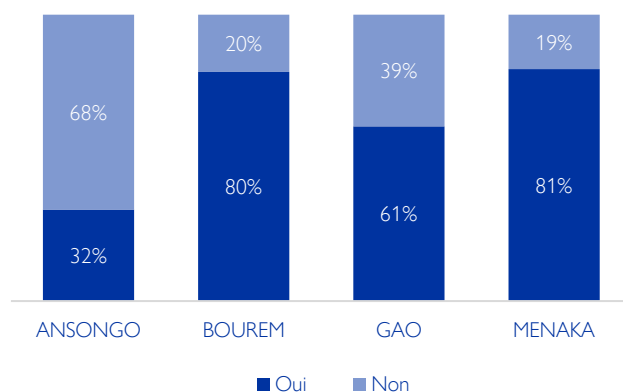
Avant le déplacement de ces ménages, les enfants ne fréquentaient toutefois pas l'école, soit 32 pour cent.

Le déplacement a causé une déscolarisation des enfants dans 40 pour cent des ménages. Ces enfants n'étaient pas scolarisés lors de cette évaluation tandis qu'ils l'étaient avant le déplacement du ménage.

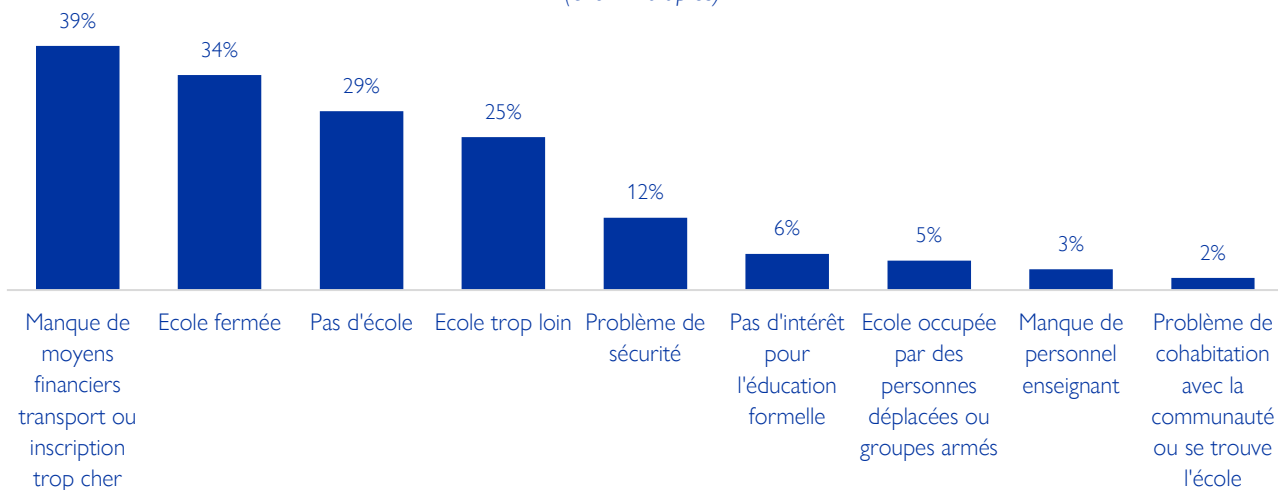
Graphique 13 : Scolarisation des enfants selon le cercle*



Graphique 14 : Scolarisation des enfants avant le départ selon le cercle*



Graphique 15 : Raisons de non-fréquentation des écoles par les enfants des ménages déplacés (choix multiples)



* L'analyse par commune ou par cercle est présentée uniquement à titre indicatif, la taille de l'échantillon représentatif a été déterminée au niveau de la région (cf. annexe).

SANTÉ

Les résultats de l'évaluation montrent que 75 pour cent des ménages avaient accès aux soins médicaux. Toutefois, 24 pour cent des ménages n'avaient pas accès à ces services. Les communes* les plus touchées par l'absence de services sanitaires étaient les communes* d'Anchawadi, de Gao, de Gouzoureye et de Ménaka.

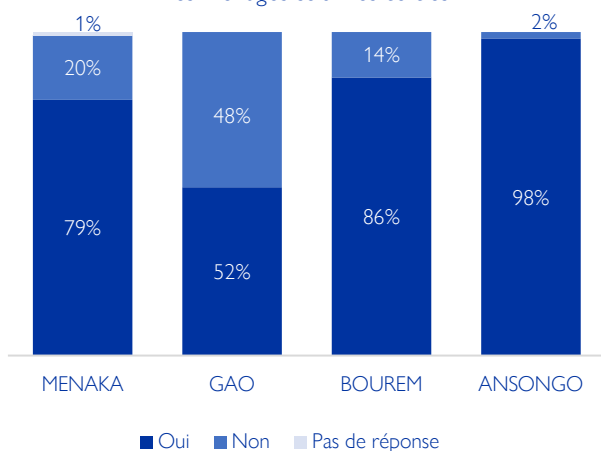
Sur les sites où les ménages pouvaient accéder aux services de santé, ceux-ci sont presque entièrement des centres de santé (81%). D'autres types de services tels que les cliniques mobiles (67%), les hôpitaux (41%) et les cliniques privées (19%) sont aussi disponibles dans les régions.

Sur ces sites, des préoccupations en matière de santé ont été enregistrées. La diarrhée (72%) et le paludisme (70%) ont été signalés comme étant des maladies courantes chez les ménages enquêtés.

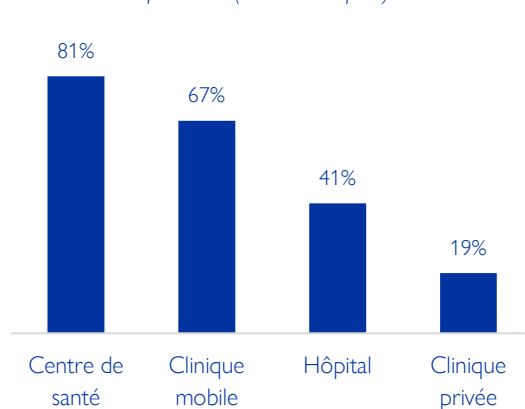
D'autres maladies telles que la fièvre (49%), la malnutrition (36%), la toux (14%) et le mal de tête (13%) ont également été mentionnées comme des problèmes de santé importants dans certains ménages sur les sites de déplacement.

Une analyse par commune* montre que le paludisme a touché la majorité des ménages dans toutes les communes de l'enquête. La diarrhée et le paludisme ont majoritairement été évoqués dans toutes les communes de l'enquête. Quant à la malnutrition, elle a été majoritairement rapportée dans les communes de N'Tillit, de Gao, de Gouzoureye et d'Anchawadi.

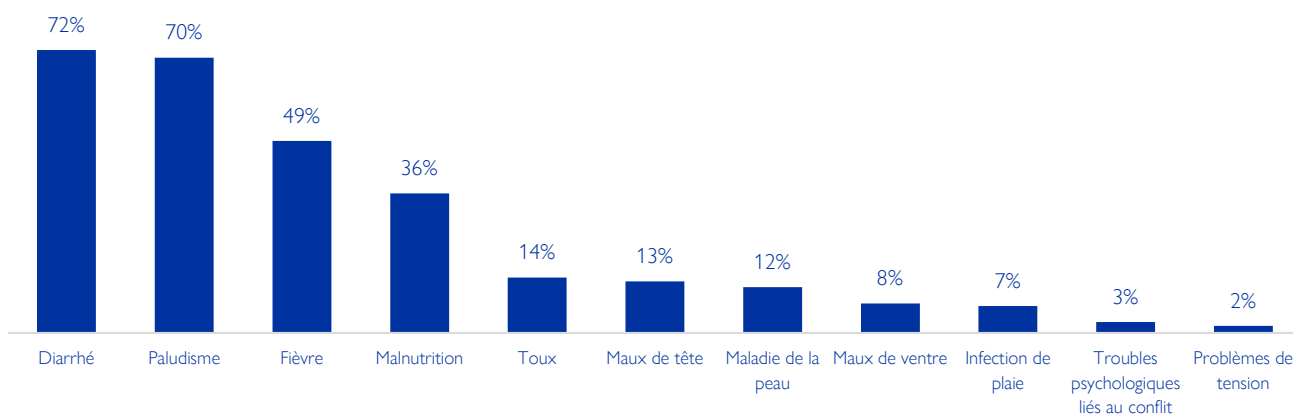
Graphique 16 : Accès aux services sociaux pour les ménages selon les cercles*



Graphique 17 : Types de services de santé disponibles (choix multiples)



Graphique 18 : Problèmes de santé les plus répandus sur les sites (choix multiples)



* L'analyse par commune ou par cercle est présentée uniquement à titre indicatif, la taille de l'échantillon représentatif a été déterminée au niveau de la région (cf. annexe).

CONCLUSION

L'évaluation des besoins multisectoriels a permis de mettre en exergue les informations sur les caractéristiques démographiques des ménages déplacés, la situation en termes d'existant et de besoins en abris et biens non-alimentaires, en éducation, en santé et en eau, hygiène et assainissement.

Concernant la composition démographique des ménages, près de 23 000 individus (dont 23% de femmes et 56% d'enfants) vivaient dans les 714 ménages répartis entre les régions de Ménaka et de Gao. Ils logeaient principalement dans les familles hôtes, dans les sites spontanés et planifiés. Tout comme rapporté dans le rapport DTM d'avril 2023, les principales raisons expliquant leur déplacement ont été les tensions communautaires, les conflits armés et la présence ou crainte d'engins explosifs pour certains ménages de la région de Ménaka.

La situation des abris dans les régions couvertes par l'enquête montre des besoins en termes d'abris, précisément dans le cercle de Ménaka, car une proportion considérable n'avait pas d'abris et vivait à l'air libre. En outre, malgré l'accès majoritaire des ménages à un abri, l'insuffisance d'espace a été une problématique pour les ménages enquêtés dans les cercles d'Ansongo, de Bourem et de Gao. La superficie moyenne des abris des ménages enquêtés est de 8 mètres carré de façon globale, de 6 mètres carré à Gao et de 11 mètres carré pour les ménages enquêtés dans la région de Ménaka. Afin d'occuper ces lieux, les ménages déplacés ont reçu l'autorisation des chefs de village, des autorités administratives et communales et des propriétaires pour ceux qui vivaient dans des bâtiments inachevés ou dans des abris en mur solide. Les problèmes rapportés des abris ont été les dommages au sol, au mur et aux toitures.

La question du changement climatique reste un défi majeur à nos jours qui touche non seulement les populations déplacées mais aussi celles non déplacées. Cependant, 7 ménages sur 10 enquêtés, avaient des abris qui ne permettaient pas de faire face aux aléas du climat (fortes chaleurs, vents violents, etc.). La majorité des ménages estiment toutefois que le matériel permettant de mieux résister face à ce phénomène (bâches, nattes et outils) se trouve dans le marché local.

En dehors des aléas climatiques, d'autres problèmes immédiats liés aux abris ont été rapportés par les ménages : les risques d'incendies (évoqués en majorité par les ménages dans les communes de Gao, de Gouzoureye, de Tessit, de N'Tillit et de Ménaka), les pièces des abris non-séparées (exprimés en majorité par les ménages des communes de Taboye, de Bourem, d'Anchawadi, d'Ansongo et de Ménaka), les terrains à risque d'inondation (pour la majorité des ménages des communes de Tessit, de N'Tillit et de Bourem), les fuites de toit et le manque d'espace.

Les besoins prioritaires immédiats exprimés par les ménages enquêtés ont été l'amélioration de la sûreté et sécurité, le respect de l'intimité et la dignité, la protection contre les conditions climatiques, la protection contre les risques d'inondations ou de glissements de terrain ou des sites de décharges d'ordures ou incendies.

Concernant l'éducation, les enfants d'un peu plus de la moitié des ménages enquêtés n'avaient pas accès à l'école. Cependant, ils font face à de nombreux défis tels que le manque de moyens financiers pour le transport ou l'inscription, la fermeture d'école, l'inexistence d'école et la longue distance à parcourir pour se rendre à un établissement scolaire.

Pour la dimension santé des ménages, la majorité avait accès aux services de santé, notamment dans les centres de santé, hôpitaux et cliniques privées. Mais les maladies signalées ont été le paludisme, la diarrhée, la malnutrition et la toux.

Le nouveau système d'enregistrement biométrique a été déployé de façon progressive dans les régions Gao et Ménaka. Il permettra de mieux renforcer le mécanisme de suivi des mouvements et les besoins des populations vulnérables. Toutefois, un défi persistera en raison de l'accès dans certaines localités, ainsi que les mouvements pendulaires dans certaines régions où les personnes tentent de rentrer lorsque la situation sécuritaire s'apaise, même temporairement, avec le risque qu'elles se déplacent à nouveau si des attaques se produisent. En conséquence, il est crucial de construire une analyse continue des mouvements afin de mieux comprendre les dynamiques et les besoins des populations qui peuvent varier d'une région à l'autre.

ANNEXE

Tableau 1 : Répartition de la taille de l'échantillon des ménages tirés par région

RÉGION	CERCLE	ECHANTILLON
GAO	ANSONGO	111
	BOUREM	97
	GAO	188
		396
MENAKA	MENAKA	318
TOTAL		714

Les tirages des échantillons sont organisés de façon indépendante d'une région à une autre. Les unités primaires (localités ou villages) sont tirées avec des probabilités inégales et sans remise. La probabilité de sortie d'une localité à chaque tirage est choisie proportionnelle à sa taille exprimée en termes d'effectif des ménages PDI et retournés.

Au deuxième degré, les unités secondaires (ménages PDI), sont tirées avec des probabilités égales et sans remise. Un nombre constant d'unités secondaires est sélectionné dans chaque unité primaire de l'échantillon du premier degré. Les tirages des PDI au sein de chaque localité se fera de façon indépendante c'est-à-dire que le nombre de ménage prévu pour les PDI au sein de la localité sera tirée à partir de la liste des PDI de l'unité primaire.

Ainsi, les données sont représentatives au niveau régional mais ne donnent que des informations à titre indicatif pour les niveaux administratifs plus bas (cercle, commune).

EVALUATION DES BESOINS MULTISECTORIELS À GAO ET MÉNAKA

JUILLET 2023



DTM
MATRICE DE SUIVI
DES DÉPLACEMENTS

<https://dnds.ml/>

<https://dtm.iom.int/mali>

*Activités de collecte et d'analyse de données financées
avec le soutien de :*



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE